

RETOUR SUR LA MISE EN SERVICE DU CONTRÔLE D'ACCÈS DANS LES DÉCHÈTERIES

Depuis le 3 novembre dernier, le contrôle d'accès aux 7 déchèteries du SMICTOM Valcobreizh (Combourg, La Bouëxière, Liffré, Melesse, Montreuil-sur-Ille, Saint-Aubin d'Aubigné et Tinténiac) est effectif.

Dans quatre d'entre elles (Combourg, Liffré, Saint-Aubin d'Aubigné et Tinténiac), **les barrières d'accès ont été abaissées** et ne s'ouvrent qu'au passage d'une carte individuelle transmise en octobre aux usagers. Dans les 3 autres déchèteries, le contrôle est effectué par un agent à l'entrée des sites.

La carte d'accès est donc désormais obligatoire pour accéder aux déchèteries du territoire. Cette carte, **sans limitation de passage**, donne accès à **toutes les déchèteries du SMICTOM Valcobreizh**, les usagers peuvent se rendre dans la déchèterie de leur choix.

Depuis plusieurs semaines, des **agents ambassadeurs** sont **présents aux entrées** des sites pour accompagner les usagers et répondre à leurs questions.

Pour des raisons pratiques des **cartes supplémentaires** peuvent être demandées par les usagers, chaque carte sera **facturée 5€**. Pour les particuliers, les demandes seront traitées début 2026. Pour les professionnels, les demandes seront traitées au fur et à mesure de leur arrivée.

Pour répondre aux questions les plus fréquentes une Foire Aux Questions a été créée sur le site internet du SMICTOM et est disponible sur le lien : <https://www.valcobreizh.fr/faq/>



Attention, si vous percez votre carte d'accès pour la mettre avec vos clés, elle ne fonctionnera plus.

VOUS N'AVEZ PAS REÇU VOTRE CARTE D'ACCÈS ?

Si vous n'avez pas reçu la carte d'accès en déchèterie à votre domicile par voie postale, c'est qu'il y a eu des difficultés au moment de votre inscription auprès des services du SMICTOM Valcobreizh. Pour obtenir votre carte d'accès, complétez le formulaire de demande de carte d'accès sur la page d'accueil du site internet : www.valcobreizh.fr

Si vous êtes nouvel habitant sur le territoire, il vous suffit de vous inscrire et de remplir directement le formulaire «Nouvel Arrivant» disponible en ligne. La carte sera envoyée par voie postale au terme du processus d'inscription.

FÊTES DE FIN D'ANNÉE : ORGANISATION DES COLLECTES ET DÉCHÈTERIES

LES COLLECTES

Ordures ménagères : Collecte du jeudi 25 décembre reportée au samedi 27 décembre (à partir de 4h). Collecte du jeudi 1er janvier reportée au samedi 3 janvier matin (à partir de 4h)

Collecte sélective : Collecte du mercredi 31 décembre reportée au vendredi 2 janvier matin (à partir de 4h)

Téléchargez l'application «Valcobreizh et moi» sur votre téléphone ou votre tablette et recevez les notifications des reports de collecte.

LES DÉCHÈTERIES

Les mercredis 24 et 31 décembre, les déchèteries ouvertes modifient leurs horaires. **Ouverture de 9h à 12h et de 13h à 16h.**

Les jeudis 25 décembre et 1er janvier, les déchèteries seront fermées.

DEUX VIDE-DÉCHÈTERIES POUR FAIRE LE PLEIN DE CADEAUX DE SECONDE MAIN



Les fêtes de fin d'année approchent et vous souhaitez faire plaisir à vos proches ? Cette année, optez pour des **cadeaux de seconde main** plutôt que d'acheter neuf. 4 Français sur 10 l'ont déjà fait et cette pratique est en plein essor !

Dans les vide-déchèteries organisés par le SMICTOM en partenariat avec les associations, vous trouverez **des livres, des objets, de la vaisselle, des jeux et jouets... tout pour faire plaisir**. Vous pouvez aussi vous rendre dans les ressourceries, friperies, Emmaüs...

- **Dimanche 14 décembre**, déchèterie de Liffré, de 10h à 12h, avec l'association Lire et Faire lire

- **Dimanche 14 décembre**, déchèterie de Combourg, de 10h à 12h, avec l'association Aide aux orphelins de maman Célestine

DÉPOSEZ VOS COQUILLES VIDES EN DÉCHÈTERIE !

Depuis le 3 novembre, les usagers peuvent déposer leurs coquilles vides dans les déchèteries du SMICTOM.



Les coquillages s'invitent souvent sur nos tables lors des fêtes de fin d'année. Néanmoins, une fois les fêtes passées, les coquillages encombrent nos poubelles. En trop grande quantité dans la poubelle, elles peuvent même endommager la benne du camion, l'écrasement des coquilles étant très dur. Plutôt que d'être jetées dans les ordures ménagères, déposez-les en déchèterie.

Seules les coquilles de coquillages bien vidées sont acceptées dans les déchèteries : les coquilles Saint-Jacques, les huîtres, les bulots, les bigorneaux, les coques, les palourdes... Attention, les crustacés ne sont pas des coquilles, ils ne sont donc pas acceptés, de même que les crevettes, les langoustines, les carapaces et pinces de crabes, ainsi que les autres déchets tels que les rince-doigts, citrons, serviettes et autres

Grâce à ces collectes, les coquilles seront valorisées. Elles seront broyées avec les déchets verts puis transformées en compost.

Des demandes ? Vous pouvez effectuer vos démarches sur l'otre compte, accessible sur www.valcobreizh.fr